

PRÉSENTS : Mme Ann MacDonald, présidente (vidéoconférence)
Mme Louise Champoux-Paillé, vice-présidente (vidéoconférence)
Mme Caroline Barbir, secrétaire (vidéoconférence)
M. Louis Gagnon (vidéoconférence)

INVITÉES : Mme Isabelle Demers (vidéoconférence)
Mme Camille Morasse-Bégis (vidéoconférence)
Mme Véronique Noël de Tilly (vidéoconférence)
Dr Marc Girard (vidéoconférence)
Mme Anne-Julie Ouellet (vidéoconférence)

EXCUSÉ : Dr Patrick Cossette

RÉDACTION : Mme Manon Houle, assistante administrative

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022
3. Huis clos
 - 3.1. Gouvernance et affaires corporatives
[REDACTED]
 - 3.2. Ressources humaines
 - 3.2.1. Modification à la structure d'encadrement supérieur du CHU Sainte-Justine
 - 3.2.2. Nomination de deux cadres supérieurs à la Direction des services professionnels
4. Divers
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Ann MacDonald, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invitées. Le quorum étant atteint, madame MacDonald déclare l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du conseil d'administration à 16h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

La présidente dépose l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 pour adoption et demande aux membres s'ils désirent y apporter des changements.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022.

3. HUIS CLOS

3.1 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

[REDACTED]

3.2 RESSOURCES HUMAINES

[illegible]

ATTENDU QUE la structure organisationnelle d'encadrement supérieur du CHU Sainte-Justine est entérinée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU la transmission d'une demande à l'attention de la Direction des conditions de travail du personnel d'encadrement du ministère de la Santé et des Services sociaux résultant de l'exercice d'analyse des ratios d'encadrement de 18 postes-cadres du CHU Sainte-Justine en date du 15 novembre 2022 demandant la conversion du poste de coordonnateur à la fluidité, à l'accès et au réseau en un poste de directeur adjoint à la fluidité, à l'accès et au réseau ;

ATTENDU l'organigramme de la haute direction du CHU Sainte-Justine modifié en date du 3 août 2022 :

ADOPTÉ la modification à la structure organisationnelle d'encadrement supérieur du CHU Sainte-Justine avec l'ajout du poste de directeur adjoint à la fluidité, à l'accès et au réseau sous la Direction des services professionnels.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

CECA 22.74 NOMINATION MARIE-EVE CHEVRETTE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE À LA FLUIDITÉ, À L'ACCÈS ET AU RÉSEAU À LA DSP

ATTENDU QUE lorsque des circonstances d'urgence empêchent la convocation du conseil en temps utile, en conformité avec le règlement de régie interne adopté par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le comité exécutif du conseil d'administration a compétence pour prendre toute décision du ressort du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, sauf les décisions que le conseil doit décider par règlement ;

ATTENDU QUE le CHU Sainte-Justine est un établissement public régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (ci-après la « LSSSS »);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 173 de la LSSS, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

ATTENDU QUE les articles 3 et 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, S-4.2, r. 5.1) prévoient qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs et de déterminer le salaire de ces derniers à l'intérieur de la classe salariale du poste pour lequel ils sont nommés ;

ATTENDU la structure organisationnelle adoptée par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la Présidente-directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil

d'administration du CHU Sainte-Justine :

NOMME madame Marie-Eve Chevette à titre de directrice adjointe à la fluidité, à l'accès et au réseau à la Direction des services professionnels au CHU Sainte-Justine, à temps complet, et ce à compter du 3 janvier 2023;

ACCORDE à madame Marie-Eve Chevette le salaire prévu qui se situe au maximum de la classe 42 autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit de 131 297,35 \$ annuellement suite à une augmentation de 10 % du salaire qu'elle recevait.

[REDACTED]

[REDACTED]

CECA 22.75 NOMINATION GENEVIÈVE MERCIER AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE AUX UNITÉS FONCTIONNELLES À LA DSP

ATTENDU QUE lorsque des circonstances d'urgence empêchent la convocation du conseil en temps utile, en conformité avec le règlement de régie interne adopté par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le comité exécutif du conseil d'administration a compétence pour prendre toute décision du ressort du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, sauf les décisions que le conseil doit décider par règlement ;

ATTENDU QUE le CHU Sainte-Justine est un établissement public régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (ci-après la « LSSSS »);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 173 de la LSSS, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

ATTENDU QUE les articles 3 et 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, S-4.2, r. 5.1) prévoient qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs et de déterminer le salaire de ces derniers à l'intérieur de la classe salariale du poste pour lequel ils sont nommés ;

ATTENDU la structure organisationnelle adoptée par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la Présidente-directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

NOMME madame Geneviève Mercier à titre de directrice adjointe aux unités fonctionnelles à la Direction des services professionnels au CHU Sainte-Justine, à temps complet, et ce à compter du 16 janvier 2023;

ACCORDE à madame Geneviève Mercier le salaire prévu qui se situe au maximum de la classe 42 autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit de 133 565,15 \$ annuellement suite à une augmentation de 10 % du salaire qu'elle recevait.

4. DIVERS (*aucun sujet*)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

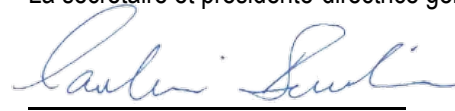
L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du comité exécutif du conseil d'administration déclare la séance levée à 16h45.

La présidente,



Ann MacDonald

La secrétaire et présidente-directrice générale,



Caroline Barbir